

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	5 février 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO ₂ FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO ₂	6 février 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Portefeuille de gestion de trésorerie Purpose Portefeuille d'actions Foundation Wealth Portefeuille à revenu Foundation Wealth Portefeuille alternatif réel Foundation	6 février 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Wealth

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiducie de placement immobilier Fronsac	7 février 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Brookfield Asset Management Inc.	11 février 2020	Ontario
Brookfield Finance Inc.	11 février 2020	Ontario
Brookfield Finance LLC	11 février 2020	Ontario
FNB actif mondial d'infrastructures Dynamique	5 février 2020	Ontario
FNB actif international de dividendes Dynamique		
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie	10 février 2020	Ontario
Fonds alpha d'actions acheteur/vendeur mondiales Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds global macro Mackenzie		
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie		
Fonds de petites et moyennes capitalisations asiatiques Mackenzie	6 février 2020	Ontario
Fonds de petites et moyennes capitalisations européennes Mackenzie		
Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie		
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds quantitatif américain de grandes capitalisations Mackenzie		
Fonds quantitatif américain de petites capitalisations Mackenzie		
Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie	7 février 2020	Ontario
Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie		
Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie		
Fonds commun de croissance de dividendes Empire Vie		
Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie		
SmartCentres Real Estate Investment Trust (auparavant, Smart Real Estate Investment Trust)	6 février 2020	Ontario
Tetra Bio-Pharma Inc.	7 février 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Lightspeed POS Inc.	10 février 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Mackenzie Croissance américaine	6 février 2020	Ontario
FNB Horizons dollar canadien	10 février 2020	Ontario
FNB Horizons Indice à pondération égale S&P/TSX 60	10 février 2020	Ontario
FNB marijuana États-Unis Evolve	7 février 2020	Ontario
Fonds actif de titres de créance multisectionnels Invesco	5 février 2020	Ontario
Portefeuille équilibré Invesco		
Catégorie canadienne Invesco		
Catégorie obligations canadiennes de base plus Invesco		
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Invesco		
Fonds Destinée canadienne Invesco		
Fonds canadien Invesco		
Catégorie occasions canadiennes Invesco		
Fonds d'occasions canadiennes Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie canadienne dividendes plus Invesco		
Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco		
Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco		
Fonds d'excellence canadien de croissance Invesco		
Fonds de petites sociétés canadiennes Invesco		
Portefeuille prudent Invesco		
Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco		
Catégorie rendement diversifié Invesco		
Catégorie marchés émergents Invesco		
Catégorie énergie Invesco		
Catégorie croissance européenne Invesco		
Fonds Europlus Invesco		
Fonds de revenu à taux variable Invesco		
Catégorie mondiale équilibrée Invesco		
Fonds mondial équilibré Invesco		
Fonds d'obligations mondiales Invesco		
Fonds de sociétés mondiales Invesco		
Catégorie sociétés diversifiées mondiales Invesco		
Fonds de sociétés diversifiées mondiales Invesco		
Fonds de revenu diversifié mondial Invesco		
Catégorie mondiale dividendes Invesco		
Fonds mondial de revenu de dividendes Invesco		
Catégorie Destinée mondiale Invesco		
Fonds Destinée mondiale Invesco		
Catégorie croissance mondiale Invesco		
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Invesco		
Fonds mondial de revenu mensuel Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds immobilier mondial Invesco		
Catégorie petites sociétés mondiales Invesco		
Portefeuille de croissance Invesco		
Portefeuille de croissance élevée Invesco		
Fonds de croissance du revenu Invesco		
Fonds Indo-Pacifique Invesco		
Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Fonds commun de revenu d'actions mondiales impérial	5 février 2020	Ontario
Fonds de dividendes international Renaissance	7 février 2020	Ontario
Fonds d'actions internationales Renaissance		
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance		
Fonds des marchés mondiaux Renaissance		
Fonds de croissance mondial Renaissance		
Parts de catégorie		
Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance		
Fonds indiciel mixité nord-américaine Evolve	7 février 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds marijuana Evolve	7 février 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Allied Properties Real Estate Investment Trust	6 février 2020	19 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 février 2020	5 novembre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 février 2020	5 novembre 2019
Banque de Montréal	31 janvier 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	17 janvier 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	3 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	4 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	4 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	4 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	4 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	5 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	5 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	5 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	6 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	7 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 février 2020	1 ^{er} juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	11 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 février 2020	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	3 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	3 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	3 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	7 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	7 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	7 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	7 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 février 2020	3 juillet 2018
Banque Royale du Canada	6 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	8 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	14 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	16 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	16 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	24 janvier 2020	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	24 janvier 2020	30 janvier 2018
Bell Canada	10 février 2020	29 mai 2019
Brompton Split Banc Corp.	4 février 2020	6 février 2019
Fiducie de placement immobilier industriel	5 février 2020	11 octobre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Dream		
Intact Corporation financière	10 février 2020	13 décembre 2019
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 février 2020	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	3 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	3 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	3 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	3 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	4 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	4 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	4 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	5 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	5 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	5 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	7 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 février 2020	28 juin 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Appia Energy Corp.	2018-12-31	944 113 \$
C21 Investments Inc.	2018-12-31	4 853 000\$
C21 Investments Inc.	2019-01-30	9 795 000 \$
Clear Sky Capital Strategic Asset Fund - Series 5	2018-10-23	538 208 \$
Entreprise Agro Tech 1 inc.	2019-01-04	86 200 \$
Entreprise Agro Tech 1 inc.	2019-01-18	288 200 \$
Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc.	2018-11-21	25 000 \$
Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc.	2018-12-19	50 000 \$
Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc.	2019-01-17	304 000 \$
St-Georges Eco-Mining Corp.	2018-12-31	1 191 356 \$
St-Georges Eco-Mining Corp.	2019-01-14	630 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.